494827

#4166-94C150

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE EN TRANSPORT
SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA DOCUMENTATION
700, Boul. René-Lévesque Est, 21e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Association internationale permanente

des congrès de la route

(AIPCR)

Réseau Mondial d'Échanges

pour le transfert de connaissances

dans le domaine routier

Première réunion du Groupe d'organisation

Bruxelles (Belgique)

29 - 30 septembre 1994

REÇU
CENTRE DE DOCUMENTATION
29 JUIN 1998
TRANSPORTS QUÉBEC

CANQ
TR
PT
CRIT
14/6

Maurice Truchon
Représentant Canada-Québec
Comité 3
Québec, le 24 octobre 1994

1) *À la demande des délégués québécois, l'ordre du jour que nous avions reçu par télécopieur le 31 août 1994, avait été modifié afin de nous permettre de faire la présentation de notre document intitulé «Implantation du Réseau Mondial d'Échanges pour le transfert des connaissances dans le domaine routier - Phase 1 ». L'ordre du jour de la rencontre se trouve en annexe.*

2) *Dès le début de la rencontre le représentant belge a exprimé le souhait que la Belgique puisse continuer à assumer le secrétariat provisoire jusqu'en septembre 1995. Il n'y a pas eu de réaction particulière de la part des membres du Groupe d'organisation à la suite de cette proposition.*

3) *Au moment d'examiner le mandat du Groupe d'organisation, les représentants des pays de langue espagnole ont fait une représentation assez ferme pour que l'espagnol soit reconnu comme langue du Groupe d'organisation au même titre que le français et l'anglais. La discussion a été assez soutenue et il y a eu une certaine résistance de la part de quelques représentents. L'intervention d'un des délégués québécois en faveur de cette demande a finalement entrainé une décision positive du Groupe d'organisation. Cet appui s'est d'ailleurs avéré rentable pour nous dans les suites de la rencontre.*

4) *L'élection du président du Groupe d'organisation allait de soi; il s'agit de M. John Cutrell qui a accepté de remplir cette tâche jusqu'en septembre 1995 seulement. En ce qui regarde les secrétaires, il a été convenu que les personnes suivantes rempliraient ce rôle: M. Servranckx (Belgique), M. Lacleta (Espagne) et M. Jean-Pierre Tassé (Québec); ce dernier surpervisera tout ce qui sera fait à Montréal en vue de l'implantation formelle du Réseau Mondial d'Échanges.*

5) *Au cours de cette première journée on a beaucoup parlé des besoins des utilisateurs et des meilleures façons de les satisfaire et du développement de noeuds et de réseaux. En après-midi un représentant d'une firme privée nous a fait une présentation concernant le réseau Internet ainsi qu'une démonstration de son fonctionnement qui ne fut malheureusement pas très réussie. En somme, une journée de discussions plutôt théoriques qui, compte tenu de l'échéancier serré, laissait perplexe certains délégués.*

.../2

6) *La seconde journée a commencé par une discussion sur les ressources et les besoins financiers pour les opérations du Réseau Mondial d'Échanges. M. Fauveau a alors fait une intervention remarquée soulignant qu'il faut faire en sorte de créer les conditions pour que les échanges s'installent, que de vrais secrétariats sont coûteux, qu'il faut favoriser l'idée d'un seul secrétariat central et léger. En faisant allusion à l'offre du Québec, il a souligné que le Groupe d'organisation avait devant lui une offre ferme en ressources matérielles, humaines et financières et qu'il devait la prendre. L'Espagne et l'IRF se montrant d'accord avec cette attitude.*

7) *Ensuite M. Jean-Pierre Tassé de la SAAQ a fait la présentation du document concernant les modalités d'implantation du Réseau Mondial d'Échanges - Phase 1. Ce document s'est avéré un document de base pour toutes les discussions de la seconde journée de réunion. Manifestement, les membres du Groupe d'organisation attendaient un document de ce genre pour concrétiser la démarche de l'implantation du Réseau Mondial d'Échanges.*

De plus ce document a permis de guider les décisions pour la mise sur pied des divers groupes de travail. Les groupes de travail suivant ont donc été constitués et porteront:

1) *sur l'ensemble du problème du financement du réseau et des ressources nécessaires;*

2) *sur le portrait des réseaux y compris les critères d'acceptation et de rejet des réseaux nationaux, les ententes à conclure avec les réseaux visés par la Phase 1;*

3) *sur l'identification des clientèles et de leurs besoins, les services à offrir;*

4) *sur l'inventaire des technologies de communication nécessaires et celles disponibles;*

5) *sur l'architecture organisationnelle et l'aspect légal.*

.../3

IMPLANTATION
DU
RÉSEAU MONDIAL D'ÉCHANGES
pour le transfert
des connaissances dans le domaine routier

Phase I
(Montréal - Septembre 1995)

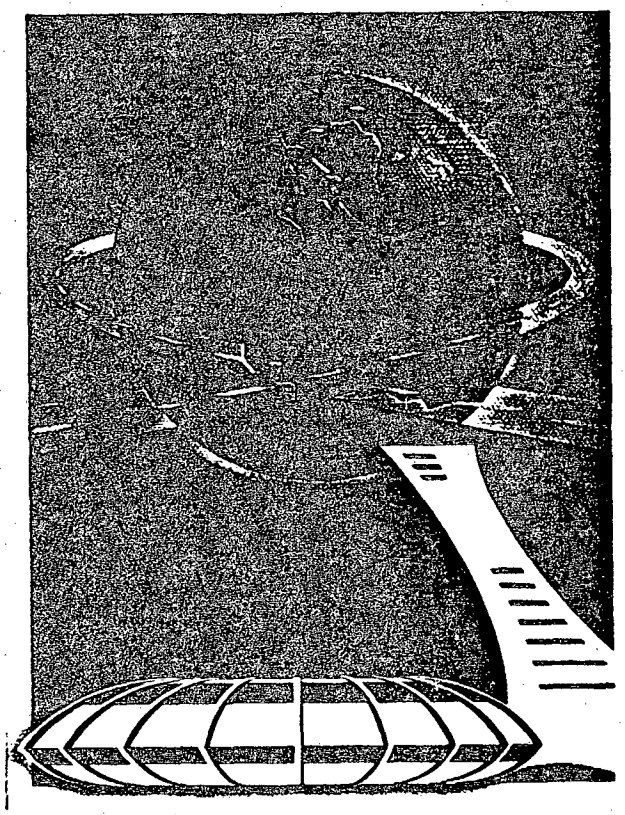

MANUEL D'ORGANISATION DE PROJET

Jean-Pierre Tassé
Chargé de projet
14 septembre 1994

TABLE DES MATIÈRES

Page

Introduction 1

1. Contexte du mandat 2

2. Description du mandat

2.1 Mandat et objectifs généraux 5

2.2 Mandat et objectifs spécifiques (phase I) 5

3. Organisation du projet

3.1 Structure organisationnelle du projet 7

3.2 Rôles et responsabilités 9

3.3 Modalités de gestion 12

4. Plan de travail

4.1 Biens livrables 15

4.2 Échéances et répartition des efforts 20

Annexes

INTRODUCTION

Ce document a pour but de définir le projet de mise en oeuvre du «**Réseau mondial d'échanges**» que le Groupe d'organisation doit rendre opérationnel en septembre 1995.

Il se veut un support à la réflexion et aux activités du Groupe d'organisation relatives à l'élaboration et au suivi d'un plan global de travail dont l'objectif est de rendre le «**Réseau mondial d'échanges**» opérationnel le plus rapidement possible.

À cet effet, il constitue le document de base devant guider les activités de l'équipe de réalisation de la phase I du projet, prévue pour septembre 1995, dans le cadre du XX^{e} Congrès mondial de la route. Il devra par contre être revu avant le démarrage des phases subséquentes du projet global.

Ce document comprend quatre sections :

- **Section 1** - Contexte du mandat, qui brosse sommairement l'historique du projet et son environnement immédiat.

- **Section 2** - Description du mandat, qui définit le mandat global et les objectifs généraux, de même que le mandat et les objectifs spécifiques à la phase 1.

- **Section 3** - Organisation du projet, qui présente la structure de projet, de même que la définition des rôles et responsabilités et les modalités de gestion.

- **Section 4** - Plan de travail, qui présente sommairement les biens livrables et décrit le plan de travail pour mener à terme le projet d'implantation de la phase I.

1. CONTEXTE DU MANDAT

Point de vue liminaire

Dans tous les pays, les professionnels de la route n'accèdent qu'avec difficulté aux connaissances dont ils ont besoin pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. C'est particulièrement vrai dans la plupart des pays en développement ou en transition économique. Cependant, les bibliothèques, les ordinateurs et les experts du monde entier abondent d'informations que les professionnels de la route pourraient utiliser. Il est donc envisagé d'établir un système efficace de réseaux d'échanges de connaissances aux niveaux local, national, régional international et mondial dont l'objectif sera de mettre les demandeurs en contact avec ceux qui détiennent des solutions.

Dans l'établissement de tels réseaux, deux principes sont souverains. Tout d'abord, les ressources rares doivent être utilisées judicieusement. Par conséquent, les centres existants actifs dans le domaine de la diffusion des connaissances routières devraient former le noyau de base des réseaux. En tout état de cause, le rôle du réseau mondial n'est pas de concurrencer les réseaux existants mais de créer des liens entre eux à leur profit mutuel. Il doit aussi favoriser la création de nouveaux réseaux là où c'est nécessaire. Le réseau mondial se limitera donc à traiter les matières qui lui seront soumises par les réseaux locaux comme dépassant leurs propres possibilités.

Le second principe, c'est que les solutions doivent être adaptées aux besoins des utilisateurs. Les réponses détaillées aux problèmes pourront souvent être apportées par le réseau le plus proche des utilisateurs ou par ceux qui partagent les mêmes conditions climatiques, économiques ou linguistiques. L'apport de solutions adaptées aux utilisateurs réclame donc des régions en développement ou en transition qu'elles partagent les solutions entre elles davantage qu'elles ne le font actuellement. Les pays industrialisés seront des partenaires à part entière dans le réseau mondial, mais ils ne devraient pas constituer la seule, voire la principale, source des connaissances échangées au plan régional international et mondial.

Il se dégage donc de cette situation, non seulement un aspect multiculturel important, mais également une certaine dualité au niveau des clientèles à desservir et au niveau de leurs besoins respectifs de connaissances. D'une part, nous avons les utilisateurs de technologie routière, notamment et prioritairement ceux des pays en développement et en transition économique, dont les besoins se situent au niveau des diverses applications quotidiennes, et d'autre part, les développeurs technologiques, sensiblement plus nombreux dans les pays

industrialisés, dont les besoins se situent d'avantage au niveau de la recherche, du développement et de la commercialisation.

Sa légitimité

Dans ce contexte, le Comité exécutif de l'Association internationale permanente des congrès de la route (AIPCR), lors de sa réunion à Copenhague le 13 octobre 1993, approuvait le principe de la création du «**Réseau mondial d'échanges** pour le transfert de connaissances dans le domaine routier».

Par la suite, le Comité des échanges technologiques et du développement (C-3) de l'AIPCR prépara activement la Conférence des fondateurs, laquelle fut tenue à Casablanca en juin 1994, constituant ainsi le véritable lancement du «**Réseau mondial d'échanges**», soutenu par l'approbation de la Déclaration d'intention suivante :

> «Notre objectif est d'assurer que le «**Réseau mondial d'échanges**» sera opérationnel en septembre 1995.»
>
> «Pour atteindre ce but, nous mandatons, par ce document, un Groupe d'Organisation pour mettre en place le «**Réseau mondial d'échanges**»; ce Groupe devra rendre compte de ses actions aux Fondateurs.»

Une première rencontre du Groupe d'organisation est fixée à la fin septembre 1994, afin de démarrer rapidement les activités en vue d'accomplir ses tâches principales pour septembre 1995.

Le XX^{e} Congrès mondial de la route et le Colloque sur les pays en développement

Dans le cadre du XX^{e} Congrès mondial de la route, lequel se tiendra à Montréal du 3 au 9 septembre 1995, il est prévu non seulement présenter le «**Réseau mondial d'échanges**» du point de vue conceptuel et organisationnel, mais également de rendre ce dernier opérationnel, séance tenante. Il est d'ailleurs envisagé, dans la mesure du possible, de supporter certaines activités du Congrès à l'aide du «**Réseau mondial d'échanges**», notamment au niveau de l'accès et de la diffusion d'information.

De plus, il est prévu que le «**Réseau mondial d'échanges**» devienne une pièce importante du Colloque sur les pays en développement, lequel précéderait le Congrès. À cet effet, le «**Réseau mondial d'échanges**» pourrait non seulement être présenté de façon plus complète aux participants, mais également faire l'objet

de formation quant à son utilisation, créant ainsi un noyau d'agents multiplicateurs dans le milieu prioritairement visé, à savoir les pays en développement ou en transition économique.

La démarche proposée

Les attentes de la communauté routière internationale, de même que celles des organisateurs du XX[e] Congrès mondial de la route et du Colloque sur les pays en développement sont multiples et commandent une action concrète, rapide et concertée de la part des différents intervenants affectés au dossier de mise en oeuvre du **«Réseau mondial d'échanges»**, si l'on désire vraiment passer des concepts à l'acte.

Ainsi, le Groupe d'organisation, dont les tâches principales seront :

- de préparer un plan de travail pour rendre le **«Réseau mondial d'échanges»** opérationnel le plus rapidement possible;
- d'évaluer les besoins des utilisateurs et les meilleurs moyens d'y satisfaire;
- d'évaluer les ressources et besoins financiers pour assurer la viabilité du **«Réseau mondial d'échanges»**;
- d'établir des statuts pour la mise en place et le fonctionnement d'une organisation permanente autonome qui dirigera le **«Réseau mondial d'échanges»**;

se doit d'être supporté d'une équipe de réalisation du **«Réseau mondial d'échanges»**, préoccupée essentiellement des aspects administratifs, opérationnels et techniques à court et moyen terme, et ce, en vue de son implantation et de sa naissance opérationnelle lors du XX[e] Congrès mondial de la route (Montréal - septembre 1995).

C'est pourquoi le Canada-Québec, par l'entremise de son premier délégué, également président du Comité organisateur du XX[e] Congrès mondial de la route et du Colloque sur les pays en développement, a offert concrètement son support et dégagé à cet effet un gestionnaire pour agir à titre de chargé du projet d'implantation du **«Réseau mondial d'échanges»** pour septembre 1995, lequel travaillera en très étroite collaboration avec le Groupe d'organisation de l'AIPCR.

2. DESCRIPTION DU MANDAT

2.1 Mandat et objectifs généraux

Le mandat du «**Réseau mondial d'échanges**», tel que défini à Casablanca lors de la Conférence des fondateurs, doit guider les travaux du Groupe d'organisation dans sa démarche de mise en oeuvre. Il se lit comme suit :

> «Promouvoir à l'échelle mondiale l'échange d'informations et de connaissances routières pour mettre en relation, par l'intermédiaire d'un réseau national, régional ou mondial, ceux qui ont des questions et ceux qui ont les réponses; cela sera réalisé à partir des réseaux existants et orienté par les besoins des utilisateurs.»

Ses objectifs, que l'on peut qualifier de généraux, sont relativement clairs et s'énoncent de la façon suivante :

- améliorer l'accès au savoir-faire routier mondial;
- accélérer la diffusion et l'application de la technologie;
- faciliter la comparaison entre les pratiques nationales et internationales;
- accroître la complémentarité des efforts de recherche et de développement;
- renforcer les organisations existantes et encourager la création de nouvelles là où cela est nécessaire.

2.2 Mandat et objectifs spécifiques (phase I)

Tout en respectant rigoureusement le mandat général et les objectifs précédemment énoncés, il est primordial de circonscrire de façon plus précise le mandat relatif à l'implantation du «**Réseau mondial d'échanges**» dans sa première phase, et ce, dans le cadre du XX^{e} Congrès mondial de la route qui sera tenu à Montréal au début septembre 1995.

Ce mandat plus spécifique et limitatif se veut conforme à la volonté exprimée par les «Fondateurs» quant à la période pilote de trois ans envisagée pour l'implantation et le rodage du «**Réseau mondial d'échanges**».

Ainsi, le mandat plus spécifique pour cette première phase pourrait se lire comme suit :

> «Relier un nombre significatif de réseaux existants de connaissances dans le domaine routier et en permettre une certaine exploitation.»

Les objectifs spécifiques à poursuivre seraient alors de :

- préciser les concepts et définir les modalités de fonctionnement du **«Réseau mondial d'échanges»**;
- témoigner de la faisabilité du **«Réseau mondial d'échanges»** tant du point de vue organisationnel, opérationnel que technologique, de même que de son potentiel d'expansion;
- permettre une vision projetée vers le futur de façon à favoriser l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action à plus long terme relatif à la graduation du **«Réseau mondial d'échanges»**;
- assurer l'exploitation immédiate du **«Réseau mondial d'échanges»** dans sa première version;
- présenter les concepts et les modalités de fonctionnement du **«Réseau mondial d'échanges»** et en faire la démonstration;
- former les utilisateurs potentiels présents et intéressés lors du XX^{e} Congrès mondial de la route et du Colloque sur les pays en développement, faisant d'eux des agents multiplicateurs du **«Réseau mondial d'échanges»**;
- supporter les activités du XX^{e} Congrès mondial de la route en matière d'accès et de diffusion d'information sommaire.

3. ORGANISATION DU PROJET

3.1 Structure organisationnelle du projet

La structure de projet proposée pour l'implantation du «**Réseau mondial d'échanges**», phase I, est une structure relativement simple et conventionnelle. Elle est présentée à la page suivante.

Cette structure de projet est toutefois constituée en fonction de la plus grande synergie possible des intérêts et de l'expertise rencontrés tant au niveau du Groupe d'organisation que de l'équipe de réalisation. De plus, elle se veut souple et dynamique afin de faciliter au maximum la réalisation des diverses activités et assurer le respect de l'échéance (septembre 1995).

Elle comprend les groupes d'intervenants suivants :

- le comité directeur du projet;
- le chargé de projet;
- le groupe conseil et d'assurance qualité;
- l'équipe de réalisation du projet.

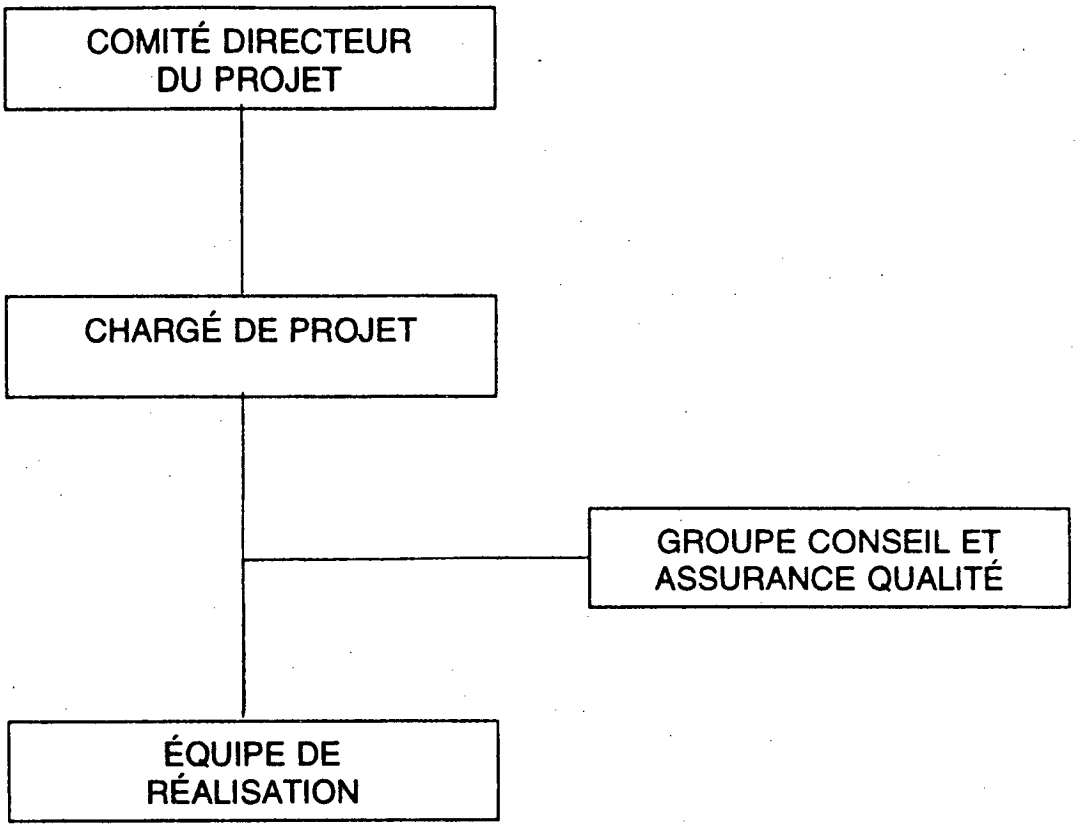

Structure de projet

3.2 Rôles et responsabilités

Le comité directeur du projet

Le comité directeur du projet se compose des personnes suivantes :

- le président du Groupe d'organisation, qui agit à titre de directeur de projet;
- un maximum de cinq membres du Groupe d'organisation, dont trois devront être représentants de pays en développement ou en transition économique;
- le chargé de projet, qui agit à titre de secrétaire du comité directeur.

Le comité directeur du projet a pour rôle de :

- représenter le Groupe d'organisation;
- assurer la liaison avec le Groupe d'organisation et au besoin recommander certaines orientations ou stratégies globales;
- approuver les biens livrables relatifs au projet d'implantation phase I, produits par l'équipe de réalisation, incluant le manuel d'organisation de projet, son plan de travail et l'assignation des ressources;
- revoir mensuellement l'état d'avancement des travaux du projet et formuler en ces occasions ses points d'intérêt ou d'inquiétude;
- gérer les points en suspens définis par le chargé de projet en cours d'implantation. Cette gestion comprend la prise de connaissance des points en suspens et la prise de décision y afférente.

NB : Compte tenu de la situation particulière que représente l'identification et la dispersion des utilisateurs potentiels, l'instauration d'un groupe de représentants des utilisateurs est à toute fin pratique impensable. Cette responsabilité, de toute première importance, devra donc faire l'objet d'une préoccupation constante de la part du comité directeur, notamment lors de l'approbation des biens livrables.

Le comité directeur comprend donc les personnes suivantes :

(à venir)

Le chargé de projet

Le chargé de projet a la responsabilité d'assurer le bon déroulement du projet d'implantation dans son ensemble. À cet effet, il a pour rôle de :

- assurer le respect des orientations données par le comité directeur du projet;
- agir à titre de secrétaire du comité directeur du projet;
- diriger l'équipe de réalisation;
- préparer et soumettre au comité directeur du projet les biens livrables produits par l'équipe de réalisation, de même que la documentation de gestion (manuel d'organisation, rapports de suivi du projet, etc.);
- définir et faire le suivi des points en suspens survenant en cours de réalisation;
- obtenir les commentaires et approbations nécessaires relatifs aux biens livrables produits;
- voir au respect des coûts, échéanciers et standards de qualité relatifs aux biens livrables.

Pour la phase I d'implantation du **«Réseau mondial d'échanges»**, le chargé de projet est Monsieur Jean-Pierre Tassé, cadre supérieur à la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le groupe conseil et assurance qualité

Le groupe conseil et assurance qualité est constitué d'un nombre restreint de spécialistes, maximum cinq, dont les champs de compétence s'associent aux divers volets d'importance relatifs au projet, notamment la planification et l'intégration des réseaux, l'ingénierie de la route, le contrôle de la qualité, etc.). Ils participent à des rencontres pouvant se tenir aussi bien au début des principales phases de réalisation d'un bien livrable qu'à la fin où l'on retrouve normalement la livraison de ce bien.

Son rôle est donc essentiellement de :

- guider et orienter au besoin la réalisation des biens livrables;
- analyser et valider les biens livrables soumis par l'équipe de réalisation;
- émettre des commentaires ou recommandations selon les sujets traités;
- conseiller au besoin l'équipe de réalisation sur différents aspects relevant de leurs champs de compétence.

Le groupe conseil et assurance qualité comprend donc les personnes suivantes :

(à venir)

L'équipe de réalisation

L'équipe de réalisation se compose d'un ensemble de personnes, regroupées au besoin en mini-équipes de travail en fonction des biens livrables et des principaux volets touchés par le projet, qu'ils soient administratifs, techniques, opérationnels ou autres.

Le rôle de l'équipe de réalisation est essentiellement de :

- assurer la production de différents biens livrables;
- participer au besoin à des ateliers de travail ou à des rencontres de coordination;
- informer le chargé de projet du déroulement des activités.

L'équipe de réalisation comprend donc les personnes suivantes :

(à venir)

3.3 Modalités de gestion

Revue de projet

La revue de projet se fait avec le comité directeur du projet et consiste à faire état de l'avancement du projet, à obtenir les décisions sur les points en suspens, de même qu'à approuver les biens livrables. Lors du dépôt des principaux biens livrables produits par l'équipe de réalisation, la revue de projet peut inclure une courte présentation des travaux réalisés à cet effet.

Compte tenu que les membres du comité directeur ne sont pas physiquement localisés en un même endroit, l'utilisation de technologies telles le télécopieur et au besoin l'appel conférence seraient privilégiées. La rencontre des membres du comité directeur du projet serait une mesure exceptionnelle et laissée à la discrétion du président du comité directeur.

La revue de projet devrait se faire de façon cyclique, et ce, dans la quatrième semaine de chaque mois afin d'échanger des éléments d'importance et permettre la préparation d'un compte rendu, lequel s'intégrerait au rapport mensuel de projet destiné au Groupe d'organisation.

Les sujets suivants seraient normalement discutés :

- présentation des indicateurs de gestion, dont le sommaire de réalisation et l'état d'acceptation des biens livrables, le tout en relation avec la planification établie;
- présentation des biens livrables produits par l'équipe de réalisation, s'il y a lieu;
- sommaire de l'état des points en suspens;
- problèmes particuliers reliés à la réalisation des activités pouvant affecter la réalisation du projet;
- planification détaillée de la prochaine période.

Gestion des points en suspens

La gestion des points en suspens consiste à assurer le suivi des éléments dont la résolution peut avoir un impact important sur le projet. Pour chaque point en suspens, les informations suivantes sont fournies :

- numérotation et description du point en suspens;
- date limite de résolution du point en suspens sans impact négatif sur le projet;
- incidence d'un retard dans sa résolution;
- description de l'action requise et identification du responsable pour la résolution du point en suspens.

Les points en suspens sont au départ préparés et documentés par l'équipe de réalisation qui les transmet au chargé de projet, lequel voit au besoin à les présenter au comité directeur.

Approbation des biens livrables

Le chargé de projet dépose les différents biens livrables produits par l'équipe de réalisation aux divers intervenants concernés pour fin de validation et d'approbation. Le délai de validation, de même que le délai d'approbation, ne doit jamais dépasser cinq jours ouvrables, à moins d'exception mentionnée de façon explicite sur la note de distribution des biens livrables.

Les intervenants appelés à agir sur les biens livrables produits par l'équipe de réalisation sont :

- les membres du groupe conseil et assurance qualité, pour fin de validation;
- les membres du comité directeur pour fin d'approbation.

Gestion des activités de réalisation

La gestion des activités de réalisation relève du chargé de projet. Les modalités de gestion, de même que les moyens de communication se doivent d'être le plus souples possible et maintenus à leur plus simple expression.

Le suivi hebdomadaire entre les chefs d'équipe et le chargé de projet se fait verbalement et dans le cadre d'une rencontre informelle ou d'une conversation téléphonique.

Au besoin, le chargé de projet peut convenir de la nécessité d'une rencontre plus formelle de coordination à laquelle sera convié l'ensemble de l'équipe de réalisation. Dans de tel cas, un compte rendu serait rédigé et transmis à titre d'information au comité directeur.

4. PLAN DE TRAVAIL

4.1 Biens livrables

Deux grandes catégories de biens livrables se doivent d'être ici définies :

- Les biens livrables constituant des «orientations» et/ou présentant des visions d'ensemble faisant surtout référence à la programmation stratégique (catégorie A).

  Ces biens livrables, dits stratégiques, sont généralement produits par le Groupe d'organisation et peuvent à l'occasion appeler une approbation finale du comité exécutif de l'AIPCR. Ils constituent en quelque sorte des prérequis essentiels aux activités de l'équipe de réalisation.

  Dans l'éventualité où il serait jugé plus efficace de charger l'équipe de réalisation de la production des biens livrables dits stratégiques, la gestion de ces activités pourrait être déléguée au chargé de projet. Le processus d'approbation impliquerait alors le Groupe d'organisation, le comité directeur se concentrerait alors davantage sur des activités de validation.

  À noter, qu'il serait bon de prévoir une révision des biens livrables dits stratégiques à la fin de la période pilote de trois ans afin de vraiment tirer profit des renseignements relatifs à cette période.

- Les biens livrables reliés plus directement aux activités d'implantation **«Réseau mondial d'échanges»** phase I (catégorie B).

  Ils sont normalement produits par le chargé de projet et son équipe de réalisation; ils appellent l'approbation du comité directeur du projet.

À noter que la production de certains biens livrables devra être supportée d'une planification spécifique et détaillée, compte tenu de l'ampleur des activités permettant leur réalisation.

L'ensemble des biens livrables sont reproduits sous forme d'un tableau à l'annexe A.

L'identification des clientèles et leurs besoins (A-100)

Ce bien livrable constitue la pièce maîtresse de départ du projet et se doit d'être le plus précis possible, compte tenu qu'il guide la réflexion et les décisions tout au long du projet, et ce, tant sur le plan administratif qu'opérationnel.

Les services à offrir (A-110)

Ce bien livrable établit la liste descriptive des services que doit offrir le «**Réseau mondial d'échanges**» et le secrétariat permanent pour vraiment répondre aux besoins des diverses clientèles visées. De plus, il précise la qualité des services envisagés.

Le portrait actuel des réseaux (A-200)

Ce bien livrable a pour but d'établir avec précision la situation actuelle des réseaux existants en termes de localisation, de contenu, de caractéristiques linguistiques, de modalités de fonctionnement, de support technologique, de facilités d'accès et d'exploitation. Il doit permettre non seulement la sélection des réseaux à relier dans un premier temps et leur priorité d'interconnexion, mais également faire ressortir les secteurs commandant un développement éventuel ou des améliorations futures.

Les critères d'acceptation et de rejet (A-210)

Ce bien livrable établit les critères de base permettant la sélection objective des réseaux à relier, de même que les critères cautionnant leur maintien dans le «**Réseau mondial d'échanges**». Il doit permettre la distinction entre les exigences obligatoires et les exigences souhaitables.

La liste des réseaux visés pour la phase I (A-220)

Ce bien livrable identifie les réseaux devant être reliés pour septembre 1995 de façon à témoigner de la faisabilité du «**Réseau mondial d'échanges**» et permettre une exploitation minimale immédiate.

Les ententes conclues avec les réseaux (A-230)

Ce bien livrable a pour but de donner un caractère officiel aux différentes ententes conclues avec les réseaux existants retenus pour la mise en opération du «**Réseau mondial d'échanges**» phase I. Il doit permettre la réalisation en toute légalité des activités d'implantation et d'exploitation.

L'Inventaire des technologies (A-300)

Ce bien livrable a pour but de connaître l'état des technologies courantes et leur potentiel d'application à la situation actuelle et future du «**Réseau mondial d'échanges**», compte tenu des objectifs visés. Il doit permettre la sélection judicieuse de la technologie à privilégier pour le «**Réseau mondial d'échanges**».

Le(s) support(s) technologique(s) privilégié(s) (A-310)

Ce bien livrable identifie le(s) support(s) technologique(s) retenu(s) pour la mise en opération du «**Réseau mondial d'échanges**» et son expansion.

Les statuts (A-400)

Ce bien livrable a pour objectif d'établir la situation de fait et les assises concernant la mise en place et le fonctionnement d'une organisation permanente autonome qui dirigera le «**Réseau mondial d'échanges**».

Les stratégies de dotation (A-410)

Ce bien livrable doit faire état de l'inventaire des options de financement et d'affectation en matière de ressources humaines jugées acceptables pour assurer la viabilité du «**Réseau mondial d'échanges**» et des stratégies adoptées à cet effet.

Le manuel d'organisation de projet (B-100)

Le présent document constitue le premier bien livrable de type gestion devant être approuvé par le comité directeur du projet. Il définit le projet de mise en oeuvre pour septembre 1995 et à ce titre, guide les activités de l'équipe de réalisation.

Le scénario opérationnel global (B-200)

Ce bien livrable a pour but d'établir le cheminement critique global d'une demande d'assistance, de sa préparation par le demandeur à la réception par ce dernier de l'information requise. Il doit identifier les fonctions principales de la démarche, les différents intervenants, de même que les interrelations entre eux. De plus, il doit indiquer clairement comment intervient le secrétariat.

Dans l'éventualité où le scénario opérationnel relatif à l'implantation de septembre 1995 différerait du scénario opérationnel global visé à long terme, les distinctions et les justifications devront être clairement énoncées de façon à orienter correctement le plan triennal d'implantation. .

Les modes de fonctionnement (B-210)

Ce bien livrable doit faire état de l'ensemble des gestes à poser à chacune des étapes d'une demande d'assistance pour assurer le traitement efficace et efficient de cette dernière. Il comprend, entre autres, les politiques et procédures, tant administratives qu'opérationnelles, les critères de performance et de contrôle de qualité, de même que les paramètres relatifs à l'information de gestion.

Le guide d'utilisation (B-220)

Ce bien livrable a pour but de fournir aux utilisateurs du «**Réseau mondial d'échanges**» un document de support leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement et la dynamique du «**Réseau mondial d'échanges**», et de pouvoir y faire appel avec efficacité et efficience. Il doit préciser les règles et les étapes à suivre pour son utilisation.

La structure du secrétariat permanent (B-300)

Ce bien livrable décrit la structure organisationnelle et fonctionnelle du secrétariat permanent, et ce, tant du point de vue administratif qu'opérationnel.

Les ressources (B-310)

Ce bien livrable a pour but de préciser les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles requises pour le bon fonctionnement du **«Réseau mondial d'échanges»** et de son secrétariat permanent. De plus, il doit présenter un plan d'action pour leur mise en place.

Le plan triennal d'implantation (B-400)

Ce bien livrable a pour but d'illustrer la séquence générale d'implantation des réseaux existants, pour les trois prochaines années. Il doit faire part de la planification détaillée relative à l'interconnexion des réseaux visés, des étapes de développement s'il y a lieu et d'opérationnalisation; ce qui inclus nécessairement la phase des tests. De plus, il doit faire ressortir au besoin les activités reliées à l'amélioration des réseaux objets d'interconnexion.

Le guide d'implantation (B-410)

Ce bien livrable a pour objectif de fournir aux réseaux existants un document de support servant à faciliter leur adhésion au **«Réseau mondial d'échanges»**, notamment du point de vue technologique. Il doit préciser les exigences et les étapes à suivre, de même que la qualité des services recherchés.

La mise en opération (B-420)

Ce bien livrable décrit non seulement les services offerts et le cheminement poursuivi pour relier au **«Réseau mondial d'échanges»** un réseau existant identifié, mais fournit également les résultats des tests préimplantation réalisés et les justifications permettant sa mise en opération. Ce bien livrable sera produit pour chacun des réseaux existants relié dans le cadre de la mise en opération graduelle des réseaux.

Le programme d'information et de formation (B-500)

Ce bien livrable a pour but de décrire le programme d'information et de formation destiné aux diverses clientèles, ses composantes, ses stratégies et ses modalités.

La documentation de support (B-510)

Ce bien livrable comprend l'ensemble des documents destinés à l'information et/ou à la formation des diverses clientèles.

La formation des utilisateurs (B-520)

Ce bien livrable consiste en la diffusion du programme de formation destiné aux utilisateurs potentiels du **«Réseau mondial d'échanges»**, et ce, dans le cadre du Colloque sur les pays en développement et du XX° Congrès mondial de la route. L'objectif poursuivi est non seulement de présenter le **«Réseau mondial d'échanges»**, d'en faire la démonstration du point de vue opérationnel, mais également de former les utilisateurs à son exploitation et de faire d'eux des agents multiplicateurs dans leur milieu respectif.

La stratégie de marketing (B-600)

Ce bien livrable a pour but de présenter une approche intégrée pour la promotion du **«Réseau mondial d'échanges»** de façon à permettre non seulement l'ajout de réseaux existants, mais également de favoriser la graduation des services offerts, l'accroissement des utilisateurs et le développement de réseaux où les besoins le justifient.

Le rapport postimplantation (B-700)

Ce bien livrable a pour but de présenter une appréciation globale du déroulement du projet et de ses principales réalisations. Il doit colliger les remarques relatives à chacune des étapes de façon à identifier à la fin les points forts et les points faibles, et ainsi guider les activités futures.

4.2 Échéances et répartition des efforts

Échéancier de réalisation

Le projet d'implantation du **«Réseau mondial d'échanges»** phase I se déroule tout au cours des 12 prochains mois. Il a pour date d'implantation septembre 1995, ce qui nous amène à planifier les activités d'implantation même pour la mi-août 1995. L'échéancier global de réalisation du projet est présenté en annexe B.

Répartition des efforts

La répartition des efforts, lesquels sont estimés importants, ne peut pour l'instant être arrêtée de façon rigoureuse compte tenu d'une trop grande proportion d'inconnu.

Il faut cependant noter qu'un effort particulier sera requis au niveau de la coordination et du suivi des nombreuses activités qu'implique l'implantation du **«Réseau mondial d'échanges»**, et ce, compte tenu des différents intervenants qui dans la majorité des cas proviennent d'unités administratives distinctes et parfois même d'organismes distincts et éloignés.

Annexe A

Réseau mondial d'échanges
Biens livrables - phase I

Catégorie A: orientations et visions d'ensemble

A.100 Identification des clientèles et de leurs besoins	A.200 Le portrait actuel des réseaux	A.300 L'inventaire des technologies	A.400 Les statuts
A.110 Les services à offrir	A.210 Les critères d'acceptation et de rejet des réseaux	A.310 Le-s support-s technologique-s privilégié-s	A.410 Les stratégies de dotation
	A.220 La liste des réseaux visés par la phase I		
	A.230 Les ententes conclues avec les réseaux visés		

Catégorie B: activités d'implantation

B.100 Le manuel d'organisation de projet	B.200 Le scénario opérationnel global	B.300 La structure du secrétariat permanent	B.400 Le plan triennal d'implantation	B.500 Le programme d'information et de formation des utilisateurs	B.600 La stratégie de marketing	B.700 Le rapport post-implantation
	B.210 Les modes de fonctionnement	B.310 Les ressources	B.410 Le guide d'implantation	B.510 La documentation de support à l'information et à la formation		
	B.220 Le guide d'utilisation		B.420 La mise en opération graduelle des réseaux	B.520 La formation des utilisateurs		

Annexe B

Réseau mondial d'échanges
Échéancier global d'implantation - phase I

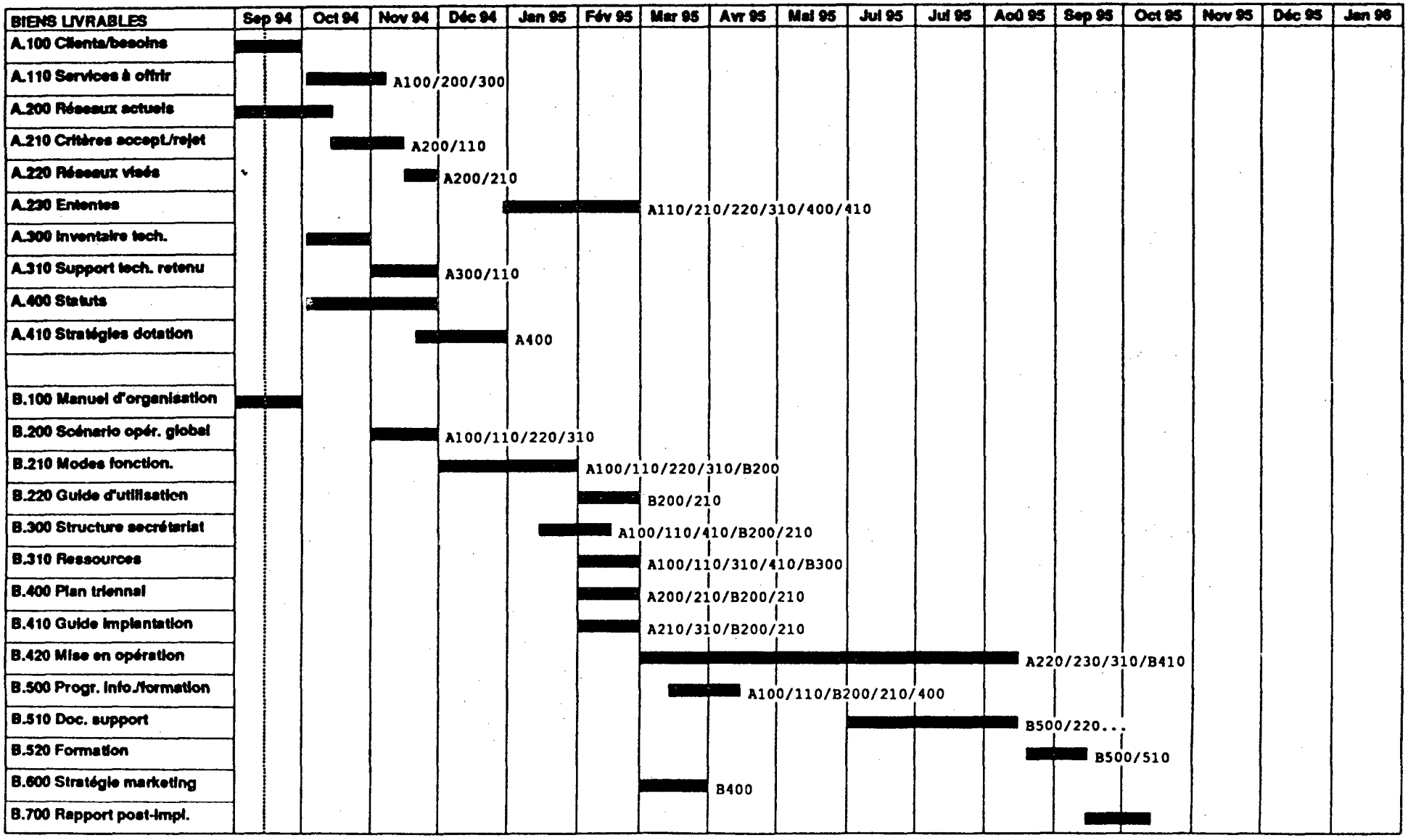

RESEAU MONDIAL D'ECHANGES

PROJET D'AGENDA

pour la première réunion du GROUPE D'ORGANISATION

qui se tiendra à Bruxelles
les 29-30 septembre 1994
(débutant le jeudi 29 à 9h30)

Adresse : NOVOTEL - Brussels Airport
Olmenstraat
B-1831 Diegem
Tél : (02) 725 30 50

1. Accueil
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Examen du mandat du Groupe d'Organisation *
   - 3.1. Approbation
   - 3.2. Désignation des membres et membres correspondants
4. Election du Président et du/des Secrétaire(s)
5. Actions entreprises depuis Casablanca
6. Discussion des besoins des utilisateurs et des meilleures façons d'y satisfaire
   - 6.1. Résultats de l'enquête *
   - 6.2. Besoin d'enquêtes plus approfondies ou d'autres actions
7. Préparation du Plan de travail *
   - 7.1. Développement de noeuds et de réseaux
     - ◊ Noeuds Fondateurs
       - · Résultats de l'enquête sur les noeuds *
       - · Examen du projet de directives pour les noeuds *
     - ◊ Développement et renforcement de la participation au Réseau
       - · Etablissement et fonctionnement des noeuds nationaux
       - · Etablissement d'un noeud AIPCR
       - · Briefings pour les membres existants et potentiels
       - · Liaison avec les bibliothèques spécialisées dans le domaine des transports *
       - · Autres actions en cours ou nécessaires
     - ◊ Critères d'efficacité
     - ◊ Communications *
       - · INTERNET et technologies nouvelles (présentation)
       - · Normes/définitions en matière de communication
   - 7.2. Ressources et besoins financiers *

(Liste des candidats membres en date du **14 septembre 1994**)

Composition of the Organizing Group

(List of candidate members as of **September 14, 1994**)

Mr Nicanor AUSTRIACO
Director
Continuing Education Center
Asian Institute of Technology
Km 42 Paholyothin Highway
Kliong Luang
Pathumthani
THAILAND 12120
Tel : +66-2-524-5272
Fax : +66-2-516-2126

Mrs Milagros COUCHOUD GREGORI
Directeur
Centro de Estudios de Técnicas Aplicadas (CEDEX)
C/Alfonso XII, 3
E-28014 Madrid
ESPAGNE
Tel : 335 72 52
Fax : 335 72 49

Mr John CUTRELL
Director
Office of International Programs
Federal Highway Administration
400 Seventh Street, SW
Room 3317, HPI-1
Washington, D.C. 20590
USA
Tel : (1) 202-366-0111
Fax : (1) 202-366-9626

Mr Ioan DRUTA
Head of Division
National Administration of Roads
38, Dinicu Golescu Blvd, Et. 8,
77113 Bucharest 1
ROMANIA
Tel : +40-1-211.11.30 or +40-1-638.58.01
Fax : +40-1-312.09.84

Mr Rodolfo ELMORE-HOLTIG
Highway Engineer
Economic Development Institute
The World Bank - EDINU and TWURD
Room M-7035
1818 H Street, N.W.
WASHINGTON, D.C. 20433
USA
Tel : +1-202-473-6386
Fax : +1-202-676-0978

Mme Ing. Ada Lia GONZALEZ
Director
Centro de Transferencia de Tecnología
Dirección Nacional de Vialidad
Av. Pte. Julio A. Roca 734, 6° Piso
(1067) Buenos Aires
ARGENTINA
Tel : +54-1-342-4387
Fax : +54-1-343-4544

Mr Ray GRIFFITH
Chief, Technology Management Division
Federal Highway Administration
400 7th St. S.W. Rm 6322 HTA-10
20590 Washington DC
USA
Tel : +1-202-366-9210
Fax : +1-202-366-7909

M. Andrzej GRZEGORCZYK
Minister's Advisor
Head of the Road Safety Office
Ministry of Transport and Maritime Economy
Chalubinskiego 4/6
00-928 Warszawa
POLAND
Tel : +48-22-30-08-45
Fax : +48-22-30-05-59

Monsieur Bertrand GUELTON
Secrétariat Provisoire du Réseau mondial d'Echanges
Centre de Recherches routières
Boulevard de la Woluwe, 42
B-1200 Bruxelles
BELGIQUE
Tel : +32-2-767.51.11
Fax : +32-2-767.78.87

Monsieur Ahmed HAKIMI
Directeur général
Laboratoire public d'Essais et d'Etudes
25 rue d'azilal
BP 13389
Casablanca
MAROC
Tel : +212-2-30 75 10
Fax : +212-2-30 15 50

Mr Jarmo IKONEN
Executive Director of FinnT²
Finnish National Road Administration
Opastinsilta 12
P.O. Box 33
SF - 00521 Helsinki
FINLAND
Tel : + 358 0 1487 2747
Fax : + 358 0 1487 2775

Mr Immanuel N. KIMAMBO
National Coordinator - RMI/RTTP
Ministry of Works, Communications
P.O. Box 9423
Dar-Es-Salaam
TANZANIA
Tel :
Fax : +255-51-433 80

Dr Angel LACLETA MUNOZ
Presidente del Comité Espanol de la AIPCR
Asociacion Técnica de Carreteras
Monte Esquinza, 24
28010 Madrid
SPAIN
Tel : +34 1 308 23 18
Fax : +34 1 308 23 19

Monsieur Gérard LAGANIERE
Président
Division Ingénierie
Conseil de la Recherche et du Développement en Transport
6455 Avenue Christophe Colomb, bureau 300
Montréal, D2S 2G5
CANADA, QUEBEC
Tel : +1-819-566-8855
Fax : +1-819-566-0224

Monsieur [redacted]
PDG Société nationale de l'Assurance automobile
Premier Délégué et Président du Comité organisateur du 20e Congrès AIPCR
33, Boulevard Jean Lesage
C.P. 19600 N-6-2
Québec G1K 8J6
CANADA, QUEBEC
Tel : +1-418-528-3100
Fax : +1-418-644-0339

✓ s'était inscrit au groupe d'organisateur à Casablanca et était présent
✗ ✓ devait y assister mais n'était pas présent à Bruxelles (ou s'est fait remplacer)

Mr Wilford Damson MBVUNDULA
Roads Expert
Southern African Development Community
Southern African Transport and
Communications Commission (SATCC)
Av. Martires de Inhaminga, 170
MAPUTO
MOZAMBIQUE
Tel : 258-420214 / 246
Fax : 258-420213

Professor J.B. METCALF
Louisiana State University
Institute for Recyclable Materials
College of Engineering
1419 CEBA - Baton rouge
Louisiana 70803-6401
USA
Tel : +1-504-388 49 11
Fax : +1-504-388 49 45

Mr Theo MICHELS
CROW
Centre for Research and Contract
Standardization in Civil and Traffic
Engineering
P.O. Box 37
NL-6710 BA Ede
THE NETHERLANDS
Tel : +31-8380-20410
Fax : +31-8380 21112

Mrs Thais Helena MONTEIRO
Director T & D
Training Center Sao Paulo State
Sao Paulo Road Department
Rua Francisco Xavier de Arruda Camargo,
300
Campinas, Sao Paulo
CEP 13089-530 Sao Paulo
BRASIL
Tel :
Fax : +55 192 51 1489

Mr Tanas NAGY
Head of Int. Dep.
Road Management and Co-ordinating
Directorate
Fényes Elek u. 7-13
H-1024 Budapest
HUNGARY
Tel : +36-1-155-9898
Fax : +36-1-155-6885

Ing. Herman OTONIEL FERNANDEZ
ORDONEZ
Secretario General Tecnico
Ministerio de Transporte
Instituto Nacional de Vías
Centro Administrativo Nacional CAN
Santafé de Bogotá
COLOMBIA
Tel :
Fax : +57 12 22 38 16

Monsieur Georges PILOT
Délégué à l'action internationale
Laboratoire Central des Ponts et Chaussées
58 Bvd Lefèbvre
F - 75732 Paris
FRANCE
Tel : +33-1-40 43 50 28
Fax : +33-1-40 43 54 92 /94/98

Monsieur Patrice RETOUR
Secrétaire général adjoint
AIPCR
La Grande Arche
Paroi Nord, Niveau 1
92055 Paris La Défense Cedex 04
FRANCE
Tel : +33-1-47 96 81 21
Fax : +33-1-49 00 02 02

Mr Richard ROBERTSON
Executive Director
International Road Federation
525 School Street, S.W.
WASHINGTON, D.C. 20024
USA
Tel : +1-202-554-2106
Fax : +1-202-479-0828

Ingeniero Tristan RUIZ LANG
Jefe de la División de Estudios Especiales
Instituto Mexicano del Transporte
Apartado Postal 1098
COL. CENTRO
76000 Queretaro, QRO
QRO C.P. 76000
MEXICO
Tel : +52 421 697 77
Fax : +52 421 696 71

Mr Xu RUJING
Deputy Director
Information Institute of Communications
Ministry of Communications
10 Fuxing Road
Beijing
CHINA (PRC)
Tel : +86-1-327 10 78
Fax : +86-1-327 10 78

M. Miguel Ramirez SANCHEZ-RUBIO
Directeur
Gabinete Técnico de la Dirección General
del CEDEX
C/Alfonso XII, 3
E-28014 Madrid
ESPAGNE
Tel : 335 74 90
Fax : 335 72 22

M. Jesús SANTAMARIA
Jefe del Servicio de Geotecnia
Dirección General de Carreteras
C/Salvador de Madariaga, n° 1, planta 5a
28051 MADRID
ESPAGNE
Tel : +34-1-5975111
Fax : +34-1-5975252

Mr Liberio SERRET
Consejero Técnico de Relaciones
Internationales
Dirección General de Carreteras
Paseo de la Castellana, 67
28071 Madrid
SPAIN
Tel : 34 1 597 83 26
Fax : 34 1 597 85 55

Monsieur Michel SERVRANCKX
Chef du Service Formation, Communication
et Diffusion
Centre de Recherches routières,
Boulevard de la Woluwe, 42
B-1200 Bruxelles
BELGIQUE
Tel : +32-2-767 51 11
Fax : +32-2-767 78 87

Mr Yukihiko SUMIYOSHI
Executive Counsellor
Nippon Steel Corporation
6-3 Otemachi 2-Chome
Chiyoda-Ku
Tokyo 100
JAPAN
Tel :
Fax : +81-3-3275-5999

Mr Maurice TRUCHON
Agent de recherche
Ministère des Transports du Québec
700, Boulevard René Lévesque Est, 22e
étage
Québec
(Québec) CANADA G1R 5H1
Tel : +1-418-643-3735
Fax : +1-418-646-6196

Monsieur Faustin VLAMI BI DOU
Directeur général
L.B.T.P.
Laboratoire du Bâtiment et des Travaux
Publics
2, Rue Clement Ader
04 B.P. 3 Abidjan 04
COTE D'IVOIRE
Tel : +225-35-72-21/25-28-39
Fax : +225-25.33.69

Mr Stuart YERRELL
National expert
Commission of European Communities
D.G VII - Transport
BU 33, 4/45, Rue de la loi 200
1049 Bruxelles
BELGIQUE
Tel : +32-2-296.15.05
Fax : +32-2-296.83.52

Prof. Dr. [redacted]
Vice President of Turkish Road Association
Middle East Technical University
06531 Ankara
TURKEY
Tel : +90-312-210-1000/2465
Fax : +90-312-210 1108